



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 125^e session du
Conseil international du Café (rapport public)
23-27 septembre 2019**

Point 1 :	Ouverture de la session du Conseil	2
Point 2 :	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 3 :	Admission d'observateurs	2
Point 4 :	Voix	2
Point 5 :	Situation du marché du café	2
Point 6 :	Mise en œuvre du Programme des activités et de la Résolution 465	4
Point 7 :	Journée internationale du Café	6
Point 8 :	Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2019	7
Point 9 :	Autres études et rapports économiques	9
Point 10 :	Conférence mondiale du Café	9
Point 11 :	Prix d'excellence en recherche sur le café de l'OIC	10
Point 12 :	Coopération avec d'autres organisations	11
Point 13 :	Politiques nationales en matière de café	15
Point 14 :	Accord international de 2007 sur le Café	16
Point 15 :	Rapport sur l'application de la Résolution 466, Membres ayant des arriérés persistants	18
Point 16 :	Questions financières et administratives	18
Point 17 :	Rapports des présidents des organes de l'OIC, des forums et des ateliers ...	20
Point 18 :	Fonds spécial	24
Point 19 :	Bureaux et Comités	25
Point 20 :	Pouvoirs	27
Point 21 :	Réunions futures	28
Point 22 :	Questions diverses	28
Point 23 :	Cérémonie de clôture	28

1. La 125^e session du Conseil international du Café a été présidée par Mme Stefanie Küng (Suisse). La session s'est tenue à Londres (Royaume-Uni) du 23 au 27 septembre 2019.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-125-0 Rev. 2.

Point 3 : Admission d'observateurs

3. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-125-7 dans lequel figurent des précisions sur les observateurs souhaitant assister à la 125^e session du Conseil (annexe I). L'annexe II contient également une liste des observateurs dont l'admission doit être approuvée pour 2019/20.

Le Conseil a approuvé l'admission d'observateurs.

Point 4 : Voix

Point 4.1 : Nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2018/19

4. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-125-2. Rev.2 dans lequel figure la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2018/19, calculée conformément aux articles 12 et 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café

5. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de contributions affectant les droits de vote au 23 septembre 2019. Il a été rappelé aux Membres que seuls les gouvernements Membres de l'Accord de 2007 ayant versé leurs contributions seront autorisés à participer aux réunions des comités spécialisés.

Point 4.2 : Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2019/20

6. Le paragraphe 6 de l'article 12 de l'Accord de 2007 dispose que la répartition des voix est déterminée par le Conseil au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'article 12, les voix des Membres exportateurs et importateurs ont été calculées en fonction de leurs exportations et importations respectives des quatre années civiles précédentes. L'annexe du document ICC-125-1 contient la base statistique de la répartition proposée des voix et les tableaux 1 et 2 contiennent la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2019/20.

Le Conseil a approuvé le document ICC-125-1 sur la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2019/20.

Point 5 : Situation du marché du café

7. Le Conseil a pris note de l'exposé de l'Économiste en chef sur la situation du marché du café. Les prix du café sont restés faibles tout au long de l'année caféière 2018/19,

poursuivant leur tendance à la baisse observée depuis novembre 2016. La moyenne mensuelle la plus basse a été enregistrée en mai 2019 à 93,33 cents EU/livre, les prix indicatifs des quatre groupes suivant une tendance à la baisse. Entre novembre 2016 et août 2019, les Doux de Colombie ont perdu 27,4% de leur valeur, les Autres doux 31,4% et les Naturels brésiliens 39,2%. Si l'on examine l'évolution des marchés futurs, le contrat "C" de New York, basé sur l'Arabica lavé, a connu une baisse moyenne de plus de 39% depuis novembre 2016 et a semblé réagir aux variations des prix des Naturels brésiliens. À titre de comparaison, la Bourse de Londres a enregistré une baisse de 36% pour le Robusta.

8. Si l'on examine l'évolution des prix du café, on constate une tendance cyclique avec des périodes de prix bas et des périodes de prix élevés. L'une des périodes les plus significatives a duré de 2000 au début de 2004, lorsque le prix indicatif composé moyen était inférieur à 60 cents EU/livre. Les prix enregistrés depuis novembre 2016 n'ont pas atteint les niveaux observés entre 2000 et 2004, mais l'incertitude règne quant à la durée de la crise actuelle. Le taux de change du real brésilien par rapport au dollar doit également être pris en considération, car il s'est avéré ces dernières années être un bon indicateur de l'évolution des exportations dans un avenir proche et du niveau général des prix. La faiblesse du real brésilien a encouragé les exportations du Brésil, premier producteur mondial, ce qui a accentué la pression sur les prix.

9. Les prix de détail du café torréfié montrent que la récente faiblesse des prix du café vert n'a, en règle générale, pas affecté les prix à la consommation dans les pays importateurs, ce qui peut être interprété comme un transfert de ressources des pays exportateurs vers les pays importateurs. Le prix de détail dans la plupart des pays importateurs est resté relativement stable et bien supérieur au prix indicatif composé de l'OIC au cours des trois dernières années caféières. Une comparaison montre que les prix de détail sont 3,6 à 6,6 fois plus élevés que le prix indicatif composé.

10. En ce qui concerne l'offre et la demande mondiales, la production n'a cessé d'augmenter, avec une estimation pour l'année caféière en cours qui établit un nouveau record de près de 170 millions de sacs de 60 kg. Les trois dernières années caféières ont également été marquées par des niveaux de production élevés, les déficits de production dans certains pays producteurs ayant été plus que compensés par des augmentations de la production ailleurs. Par type de café, la production d'Arabica a dépassé les 100 millions de sacs de 60 kg au cours des quatre dernières années. La production de Robusta a atteint un pic en 2017/18, avec 64,6 millions de sacs, et est estimée à 65,1 millions de sacs pour 2018/19, ce qui représente près de 40% de la production mondiale.

11. Compte tenu des niveaux élevés de production au cours des dernières années, les exportations de café ont également fortement augmenté, l'année caféière 2017/18 enregistrant le volume le plus élevé d'exportation de ces 10 dernières années, soit 122

millions de sacs de 60 kg. Toutefois, la valeur des exportations n'a pas augmenté, avec moins de 20 milliards de dollars en 2017/18, et devrait être encore plus faible pour l'année caféière 2018/19 en raison de la faiblesse des prix.

12. La consommation mondiale a connu une croissance régulière, augmentant de 22,2 % au cours des 10 dernières années, soit un taux de croissance annuel de 2 %. L'OIC estime que plus de 165 millions de sacs de 60 kg seront consommés pendant l'année caféière 2018/19, la consommation mondiale atteignant 200 millions de sacs au cours des 10 prochaines années. Au cours des dix dernières années, l'Asie a connu la plus forte croissance, sa consommation ayant augmenté de 46 %, suivie par l'Afrique (30 %), l'Amérique du Sud (21 %), l'Amérique du Nord (20 %), l'Europe (11 %) et l'Amérique centrale (10 %). L'Asie et l'Afrique, où la population est nombreuse et en croissance, continueront d'offrir la possibilité d'une augmentation substantielle de la consommation.

13. En conclusion, la faiblesse actuelle des prix du café devrait se maintenir, ce qui entraînera une baisse des recettes d'exportation, n'incitant guère les producteurs à investir dans leurs cultures, et réduira la production d'un café de qualité. L'augmentation de la consommation, en particulier de la consommation intérieure dans les pays producteurs, est un moyen important d'aider à faire face à la situation actuelle du marché.

14. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 6 : Mise en œuvre du Programme des activités et de la Résolution 465

15. Le Chef des opérations a fait rapport sur la mise en œuvre du Programme des activités pour l'année caféière 2018/19 et de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café adoptée par le Conseil en septembre 2018. Le programme des activités pour 2018/19 a été approuvé à la 122^e session du Conseil et a été ajusté pour tenir compte des tâches supplémentaires définies dans la Résolution 465. Cela a nécessité la mobilisation d'un financement supplémentaire par le Secrétariat de l'OIC, qui a permis de présenter un programme de travail révisé à la 32^e session du Comité des finances et de l'administration en janvier 2019, qui a reçu un large soutien des Membres.

16. En ce qui concerne l'amélioration de la collecte, du stockage, du traitement et de la diffusion des données statistiques, la Section des statistiques s'est employée activement à améliorer la conformité des Membres et la qualité des données, bien qu'elle n'ait disposé que de deux fonctionnaires avant qu'un nouveau membre de l'équipe n'entre en fonction en janvier 2019. De nouveaux indicateurs statistiques de conformité ont été mis en place pour améliorer l'évaluation de la conformité par les Membres exportateurs et importateurs. L'OIC a organisé avec succès un atelier de formation en statistique à la Conférence-exposition de l'Association africaine des cafés fins au Rwanda en février 2019, qui a suscité des réactions positives des délégués. Deux réunions de la Table ronde sur les statistiques ont également eu

lieu, réunissant l'OIC et des analystes du secteur du café afin de partager les données sur l'offre et la demande dans une perspective mondiale et de continuer à améliorer la qualité et la fiabilité des données officielles de l'OIC. Les données statistiques de l'OIC ont été publiées et diffusées dans les délais, notamment 12 rapports mensuels sur le marché du café, quatre bulletins statistiques trimestriels et un rapport annuel complet sur les statistiques commerciales. L'équipe répond également activement aux questions des Membres et des autres parties prenantes sur les informations statistiques. Un appel d'offres a été lancé pour la nomination d'un prestataire externe chargé d'actualiser la base de données statistiques de l'OIC, et la sélection finale, fondée sur les principes de l'ONU en matière d'approvisionnement, devrait se faire fin septembre 2019, les travaux devant commencer le mois suivant.

17. Pour répondre à la nécessité de produire des analyses économiques, actuelles et pertinentes sur le secteur mondial du café, l'Organisation a publié un certain nombre d'études économiques de grande qualité sur des sujets tels que les marchés à terme et le rôle des opérateurs non commerciaux, une enquête sur l'impact social et économique de la faiblesse des prix du café sur les pays exportateurs, un rapport intérimaire sur la rentabilité de la caféiculture dans certains pays d'Amérique latine et plusieurs profils nationaux. Plus récemment, le Rapport sur la mise en valeur du café 2019, premier rapport économique phare de l'OIC, qui contient une analyse détaillée des causes profondes et de l'impact du niveau et de la volatilité des prix du café, sera présenté au titre du point 8 de l'ordre du jour du Conseil. Ce rapport et d'autres recherches économiques menées par l'équipe de l'OIC constituent des exemples de collaboration avec des partenaires de recherche, notamment l'Université de Newcastle, l'Université de Californie, Davis et, à partir de l'année prochaine, la London School of Economics.

18. Afin de faire mieux comprendre et connaître à un public plus large les travaux de recherche et d'analyse économiques de l'OIC, l'Organisation a conclu un partenariat officiel avec le magazine *Global Coffee Report*, et publiera dans chaque édition un article de l'OIC sur différentes questions relatives au marché mondial du café.

19. En réponse à des invitations, des hauts fonctionnaires ont fait des exposés sur les travaux de l'OIC et sensibilisé aux questions relatives au café dans plus de 10 conférences internationales.

20. Afin de promouvoir une recherche de haute qualité sur les questions émergentes dans le secteur mondial du café, l'OIC a lancé en janvier 2019 le Prix d'excellence pour la recherche sur le café, pour lequel 16 documents de qualité ont été reçus. Le nom de l'auteur du document lauréat sera officiellement annoncé au titre du point 11 de l'ordre du jour.

21. Faisant appel au pouvoir de mobilisation de l'Organisation pour instituer un dialogue entre les secteurs public et privé et en leur sein, le Secrétariat a organisé deux sessions ordinaires du Conseil et des réunions connexes, ainsi que le 9^e Forum consultatif qui s'est tenu le 24 septembre 2019. En outre, pour donner suite à la Résolution 465 sur le niveau des prix

du café et dans le cadre du dialogue structuré à l'échelle du secteur conduit par l'OIC, cinq rencontres consultatives ont eu lieu à Nairobi, New York, Rome et Bruxelles. En outre, le premier Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui s'est tenu le 23 septembre, a attiré des représentants de haut niveau du secteur mondial du café et au-delà.

22. Des hauts fonctionnaires de l'OIC et en particulier le Directeur exécutif, ont effectué un certain nombre de missions dans des pays Membres et non-membres afin de renforcer la visibilité de l'OIC.

23. Dans l'objectif d'intensifier le dialogue avec des tiers, l'Organisation a participé à des manifestations du café de premier plan tout au long de l'année et dans le monde entier, notamment à des conseils d'administration d'organisations de premier plan du secteur privé. L'OIC a accueilli le deuxième forum des organes internationaux de produits afin de partager des informations et les bonnes pratiques, et d'améliorer l'efficacité et l'efficacités. Des liens plus étroits ont été tissés avec le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et une déclaration commune avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a été signée en mai 2019 pour renforcer la coopération sur les programmes et activités visant à appuyer le développement inclusif et durable de la filière café.

24. Pour faciliter le développement de projets de coopération technique, l'Organisation a mobilisé des fonds pour le Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café qui, jusqu'à présent, a soutenu le dialogue sectoriel au moyen de contributions en espèces et en nature des gouvernements, du secteur privé et des associations professionnelles. Le Secrétariat s'emploie actuellement à constituer une base de données des projets de coopération technique financés par les donateurs afin de fournir aux Membres des informations sur les tendances et les caractéristiques de l'aide au développement dans le secteur du café.

25. Le Conseil a pris note du rapport et a félicité le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés pendant une période difficile, non seulement pour le secteur du café, mais aussi pour l'Organisation.

Point 7 : Journée internationale du Café 2019

26. Le Chef des opérations a fait rapport sur la campagne mondiale de communication à l'appui de la Journée internationale du Café (JIC) qui se tiendra le 1 octobre 2019. La campagne de la Journée internationale du Café s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre la Résolution 465 sur le niveau des prix du café et complète le dialogue structuré à l'échelle du secteur engagé par l'OIC qui vise à obtenir des engagements de l'industrie et des gouvernements en faveur de solutions concrètes concernant le niveau et la volatilité des prix du café et la durabilité à long terme du secteur du café.

27. La campagne de 2019 met l'accent sur la nécessité pour les caféiculteurs du monde entier de percevoir un revenu leur permettant de vivre décemment et dignement et d'atteindre ainsi la durabilité économique. Elle vise à mettre en lumière le sort des caféiculteurs, la menace qui pèse sur leurs moyens d'existence et la nécessité d'une action collective. Le Secrétariat a pu lancer la campagne grâce au généreux soutien de l'Association japonaise du café (AJCA), de la Fondation Ernesto Illy et de la délégation de l'Union européenne au Rwanda.

28. Cette campagne innovante s'adresse en particulier aux consommateurs afin de susciter leur intérêt pour le secteur du café et de stimuler ainsi la consommation, et de faire preuve de solidarité avec les caféiculteurs et leurs familles.

29. Un nouveau site Web de la JIC donne une image nouvelle et professionnelle de la Journée internationale du Café et de la campagne 2019. La vidéo de la JIC de cette année constitue une innovation importante en termes de concept et de qualité. Elle donne à voir des images et à entendre des sons des différentes étapes de la production afin de sensibiliser les consommateurs aux énormes efforts nécessaires pour préparer leur tasse de café préférée.

30. Dans l'objectif de mobiliser et de faire entendre la voix des consommateurs, l'OIC encourage les buveurs de café et tous les acteurs à signer la pétition en faveur d'un revenu minimum vital pour les caféiculteurs. On compte se servir du poids de l'opinion des consommateurs pour soutenir les efforts de l'OIC visant à mobiliser des fonds et un soutien politique pour faire face efficacement à la crise des prix du café. Afin d'inciter les consommateurs à s'intéresser davantage au café par le biais d'une série de faits amusants, l'Organisation a lancé le défi du café de la JIC 2019, dont un tirage au sort désignera le vainqueur.

31. Alors que le profil de la Journée internationale du Café continue de gagner en popularité, l'industrie et les associations du café, les détaillants et les débits de café ainsi que les consommateurs organisent des manifestations pour célébrer cette date importante et contribuer à promouvoir la consommation de café.

32. Cette année, l'OIC a eu le plaisir de travailler en partenariat avec l'Ambassade de Suisse à Londres, dans le cadre d'une table ronde de haut niveau sur les tendances actuelles et les innovations dans le secteur du café. Les Membres et les observateurs ont été encouragés à organiser leurs propres événements de célébration.

33. Le Conseil a pris note du rapport et a félicité le Secrétariat de ses efforts.

Point 8 : Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2019

34. Le Directeur exécutif a présenté le Rapport 2019 de l'OIC sur la mise en valeur du café, intitulé "Se développer pour prospérer : la viabilité économique en tant que catalyseur d'une

filière café durable". Il s'agit de la première édition du rapport économique phare de l'OIC, dont un aperçu a déjà été distribué aux Membres et observateurs dans toutes les langues de l'OIC (document ED 2318/19).

35. Le rapport de cette année - qui fournit une assise analytique au dialogue structuré à l'échelle du secteur – contient une analyse détaillée des causes profondes et de l'impact du niveau et de la volatilité des prix du café, ainsi qu'une évaluation indépendante de 50 mesures possibles pour relever les défis économiques et favoriser la durabilité à long terme du secteur du café.

36. Ce premier Rapport sur la mise en valeur du café s'appuie sur l'analyse des données de l'OIC et d'informations provenant de sources extérieures et vise à offrir un cadre permettant de saisir la nature complexe du marché du café. Il complète d'autres études de l'OIC et s'inspire des résultats du dialogue structuré à l'échelle du secteur auquel 80 experts et 2 000 participants ont pris part lors de cinq rencontres consultatives organisées par l'OIC.

37. Le Rapport montre que les prix du café suivent une tendance à la baisse continue depuis 2016, chutant de 30% en dessous de la moyenne des dix dernières années. Les caféiculteurs du monde entier ont du mal à couvrir leurs coûts d'exploitation alors que le coût des intrants, les coûts de conformité et le coût des transactions continuent d'augmenter. En conséquence, les revenus agricoles diminuent et les moyens de subsistance des ménages producteurs de café, dont la majorité sont des petits exploitants dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, sont de plus en plus menacés. La chute des prix du café a de graves conséquences économiques et sociales pour les pays producteurs. La faiblesse actuelle des prix du café est principalement le résultat d'une surproduction. L'étude a permis de déterminer que les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande sont les principaux moteurs du niveau des prix. Deux années consécutives d'excédent du marché se sont traduites par une offre excédentaire estimée à près de 8 millions de sacs de 60 kg, soit l'équivalent de près de 5% de la production mondiale. L'offre excédentaire est le principal facteur à l'origine de la faiblesse actuelle des prix du café, malgré une croissance régulière de la consommation.

38. Grâce à une analyse quantitative rigoureuse, la relation entre caféiculture et indicateurs socio-économiques, tels que la pauvreté et la sécurité alimentaire, est examinée. Les solutions identifiées visent à remédier à la faiblesse et à la volatilité des prix afin d'atteindre les objectifs de viabilité à long terme énoncés dans le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Dans l'objectif de diffuser ces résultats et de sensibiliser au secteur du café, le Secrétariat organisera une série de tournées de présentation du Rapport sur la mise en valeur du café dans les pays Membres de l'OIC ainsi qu'à des manifestations organisées par des organisations internationales, des donateurs et des entreprises.

39. Le Conseil a pris note du rapport et s'est vivement félicité de sa publication.

Point 9 : Autres études et rapports économiques

40. L'Économiste principal a fait le point de l'avancement de l'étude de l'OIC menée avec le Coffee Center de l'Université de Californie à Davis (UC Davis) sur "La rentabilité de la culture du café dans certains pays d'Amérique latine : Colombie, Costa Rica et Honduras".

41. À sa 124^e session, le Conseil international du Café en avait reçu les premiers résultats qui montraient que de nombreux caféiculteurs de ces pays avaient du mal à couvrir leurs coûts de production et n'atteignaient pas le seuil de rentabilité. Ces résultats ont été obtenus à partir d'un échantillon représentatif de 2 000 caféiculteurs afin de fournir d'importantes données factuelles sur la gravité de la situation du marché du café. En fait, un certain nombre de publications et de magazines de l'industrie ont repris cette étude et en ont largement discuté. L'OIC a également été contactée par l'ensemble de l'industrie, qui a montré un grand intérêt pour ces résultats uniques.

42. Outre qu'elle met en lumière la situation économique des producteurs des trois pays, la recherche menée avec le professeur Boucher et M Estrella à l'Université de Californie à Davis est une contribution importante au développement d'une méthodologie robuste visant à mesurer les coûts de production. L'OIC sera également en mesure de s'appuyer sur ces résultats pour progresser vers une évaluation comparative mondiale des coûts de production tenant compte de la diversité du secteur du café.

43. L'Économiste principal a également indiqué que l'OIC continuait d'élargir sa collaboration avec des instituts de recherche du monde entier. Il s'agit notamment du partenariat existant avec l'Université Georg-August de Göttingen (Allemagne) et d'une nouvelle collaboration sur un nouveau projet de recherche avec la London School of Economics, avec le professeur Rocco Macciavello, expert dans le domaine de l'organisation industrielle et du pouvoir du marché, qui a pris la parole au 9^e Forum consultatif le 24 septembre 2019. L'OIC travaillera avec le professeur Macciavello pour comprendre comment la concentration du négoce et de l'industrie de la torréfaction pourrait affecter les prix payés aux producteurs. Tous ces partenariats reposent sur des contributions en nature des universitaires concernés, et sont donc sans effet pour l'OIC sur le plan budgétaire. En fait, l'OIC est en mesure de mobiliser efficacement ses capacités internes pour produire davantage de résultats de grande qualité tout en veillant à ce que les économistes de l'OIC se tiennent au courant des méthodes et des outils de recherche les plus récents.

44. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 10 : Conférence mondiale du Café

45. Au nom du India Coffee Trust, M. Jagdish Patankar a fait le point sur les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale du Café et de la 127^e session du Conseil international du Café, qui se tiendront du 7 au 12 septembre 2020 à Bangalore (Inde).

46. Les organisateurs ont de grandes ambitions : faire de cet événement la plus grande manifestation mondiale jamais organisée autour du café, avec environ 2 000 délégués. Sur le thème "La durabilité par la consommation", la Conférence mondiale du Café se tiendra au Palais emblématique de Bangalore, avec un programme qui inclura des thèmes clés tels que les tendances émergentes dans le commerce mondial du café, le changement climatique et la production, la promotion de la qualité et les innovations techniques, en plus du deuxième Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux. L'exposition comprendra des pavillons régionaux et présentera tous les acteurs de la chaîne de valeur ; elle devrait attirer 10 000 visiteurs. Des excursions sur le terrain et des visites culturelles seront également proposées.

47. L'ouverture officielle des inscriptions à la Conférence mondiale du Café par le Ministre du commerce et de l'industrie, M. Piyushi Goyal, et le Directeur exécutif de l'OIC est prévue le 15 octobre 2019 : www.wcc2020.com. Cette manifestation bénéficie de l'appui du Gouvernement et du Ministre des grandes et moyennes entreprises du Gouvernement de l'État du Karnataka, M. Jagadish Shettar. Les Membres et observateurs de l'OIC sont vivement encouragés à participer à cet événement et à le promouvoir auprès de leurs réseaux.

48. La 127^e session du Conseil international du Café se tiendra à l'hôtel Shangri-La, Bangalore, du 10 au 12 septembre 2020.

49. Le Conseil a pris note de l'exposé et s'en est vivement félicité.

Point 11 : Prix d'excellence en recherche sur le café de l'OIC

50. Le Directeur exécutif a présenté le Prix d'excellence de l'OIC pour la recherche sur le café, lancé en janvier 2019 dans l'objectif de promouvoir une recherche de haute qualité sur les nouveaux enjeux du secteur mondial du café. Plusieurs candidatures de haute qualité ont été présélectionnées, dont trois ont été retenues par un jury. Le prix a été décerné à Alexander Buriticá et Carolina Gonzalez (Colombie) pour leur contribution intitulée "L'accès aux marchés à forte valeur ajoutée : est-il possible pour tous ?".

51. Malheureusement, les co-auteurs n'ont pas pu être présents, mais M. Christopher Gilbert, membre du jury, a fait un bref résumé des points les plus importants du document et a reçu le certificat en leur nom. M. Gilbert a confirmé que les trois articles présélectionnés étaient de très bonne qualité, mais que la contribution lauréate était la plus conforme aux objectifs du prix. Le document explore comment l'accès aux marchés à forte valeur ajoutée peut améliorer le bien-être des producteurs s'il leur permet d'accéder à des marchés rémunérateurs de la qualité. D'après la théorie économique, le prix perçu par les producteurs reflète la qualité du produit ; cependant, dans la pratique, la qualité du produit n'est pas facilement perceptible par les producteurs ou les acheteurs. Les auteurs ont étudié l'effet de l'atténuation de cette asymétrie d'information sur la qualité du produit, en particulier l'effet de la quantification et de la certification de la qualité du café sur le prix perçu par les petits caféiculteurs dans huit municipalités du département de Nariño en Colombie, entre 2012 et

2016. Ils ont constaté que le fait de donner aux petits caféiculteurs des conseils techniques et commerciaux et de procéder à un test de dégustation augmentait en moyenne le prix du café de 2710 COP/kg par rapport aux caféiculteurs qui n'avaient pas reçu ce soutien. En outre, il a été démontré que, parmi les caféiculteurs qui avaient reçu ce soutien, cet effet différait en fonction des conditions agroécologiques des exploitations.

52. Le Conseil a félicité les lauréats et s'est vivement réjoui de cette initiative de l'OIC visant à promouvoir et à soutenir la recherche de qualité dans le secteur du café.

Point 12 : Coopération avec d'autres organisations

53. Le Directeur exécutif a rendu compte des partenariats internationaux de l'Organisation et de ses activités de sensibilisation auprès d'autres institutions visant à renforcer le secteur mondial du café et à promouvoir son expansion durable. L'OIC a accueilli deux forums des organes internationaux de produits (OIP) afin de partager des informations et les bonnes pratiques, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de toutes les organisations concernées. Le forum le plus récent s'est tenu au siège de l'OIC en juin 2019, avec des représentants du Comité consultatif international du coton (CCIC), de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), des Groupes d'étude internationaux du cuivre, du nickel et du plomb et du zinc (ICSG/INSG/ILZSG), de l'Organisation internationale du bambou et du rotin (INBAR), de l'Organisation internationale du sucre (ISO) et du Groupe international d'études du caoutchouc (IRSG). Les sujets suivants ont été abordés : évaluation comparative du suivi des résultats et des bonnes pratiques ; viabilité financière et viabilité des OIP ; financement des projets, y compris les contacts avec la CNUCED ; et communication et dialogue.

54. En tant qu'Organisation, l'OIC a continué de resserrer ses liens avec le Fonds international de développement agricole, non seulement dans le cadre du dialogue sectoriel mais aussi lors de réunions bilatérales avec le Président de l'institution, M. Gilbert F. Hounbo.

55. En novembre de l'année dernière, le Directeur exécutif et le Chef des opérations avaient rencontré le Directeur général de l'époque de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. José Graziano da Silva, afin d'explorer une collaboration et étaient sur le point de finaliser une version révisée d'un protocole d'accord existant définissant des modalités de travail actualisées afin d'améliorer les moyens de subsistance des communautés caféiculteurs et leurs familles. Ce processus avait été suspendu avec la nomination d'un nouveau Directeur général, M. Qu Dongyu, en août 2019, mais le Secrétariat est déjà en contact avec la FAO pour faire avancer les choses.

56. En mai 2019, l'OIC a également signé une déclaration commune avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en vue de renforcer la coopération sur les programmes et activités visant à soutenir le développement inclusif et durable de la filière café. Cette déclaration figure dans le document ICC-125-6.

Point 12.2 : Rapport sur les protocoles d'accord

Protocole d'accord avec Global Coffee Platform (GCP)

57. M. Carlos Brando, Président de Global Coffee Platform, a indiqué que, depuis la signature du protocole d'accord avec l'OIC en septembre 2017, les deux parties ont travaillé activement ensemble sur un certain nombre d'initiatives, dont le dialogue sectoriel, comme suit :

- Participation de l'OIC (partenaire événementiel mondial) à la Conférence mondiale sur la durabilité du café en novembre 2018, axée sur la viabilité de la caféiculture, avec trois sessions d'innovation sur l'amélioration par la mesure, le co-investissement pour un impact durable et la formation de jeunes dirigeants. Plus de 340 participants de 16 pays de l'industrie du café ont pris part à cet événement.
- Participation de l'OIC au congrès des plates-formes nationales de GCP de 2018, y compris le partage des bonnes pratiques de 10 pays producteurs de café.
- Le "Projet Delta" conjoint (OIC, GCP, Initiative pour l'amélioration du coton et Comité consultatif international du coton), soutenu par le Fonds d'innovation de l'ISEAL, vise à créer un cadre d'indicateurs d'amélioration de la durabilité visant à mesurer les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD) et à déclencher le développement de services à valeur ajoutée aux producteurs, à partir de données ouvertes et objectives. Ce projet a maintenant commencé après une phase de démarrage réussie. Une étude documentaire sur les cadres de performance en matière de durabilité est en cours d'examen, un site Web consacré au projet Delta doit être mis en ligne en octobre, le prochain comité directeur étant prévu pour novembre, ainsi que la préparation des indicateurs des essais sur le terrain.
- Organiser conjointement le séminaire sur la durabilité avec l'OIC et le gouvernement du Kenya le 25 mars 2019 à Nairobi, détacher des représentants du GCP pour faire des exposés aux rencontres consultatives à l'ONU à New York et à la Commission européenne à Bruxelles, faciliter la participation des torréfacteurs et des négociants membres du GCP pour faire des exposés au Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, et contribuer à la déclaration de Londres en tant qu'organisation de soutien.

58. L'OIC a également été invitée au Congrès des pays et à l'Assemblée des Membres du GCP à Bâle (Suisse), les 7 et 8 octobre 2019, y compris la suite donnée à l'Appel à l'action du GCP pour faire face collectivement à la crise des prix du café, qui sera intégré dans l'élaboration de la feuille de route de la Déclaration de l'OIC.

59. Le Conseil a pris note du rapport.

Protocole d'accord avec l'Association africaine des cafés fins (AFCA)

60. M. Ishak Lukenge, Président de l'AFCA, a informé les Membres des résultats suivants du protocole d'accord avec l'OIC signé en septembre 2017 afin de promouvoir la coopération technique et scientifique dans les pays africains producteurs de café :

- Le premier atelier statistique-session de formation à l'intention des les pays africains s'est tenu le 12 février 2019, lors de la 17^e Conférence & Exposition de l'AFCA à Kigali (Rwanda). Bien accueilli par les délégués, l'atelier avait pour but d'améliorer la collecte des données statistiques auprès des pays africains, de présenter les exigences de l'OIC en matière de rapports statistiques, d'aider les Membres et les observateurs à améliorer la collecte et la communication des données, ainsi que de partager leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques de collecte et de gestion des données. Le deuxième atelier est prévu pour la 18^e Conférence & Exposition de l'AFCA qui se tiendra à Mombasa (Kenya) en février 2020.
- Participation de l'OIC (orateurs) à la Conférence de l'AFCA, offrant également à l'OIC l'occasion de rencontrer des délégués de pays africains non-membres pour discuter de leur adhésion.
- Participation continue et active à des manifestations, notamment séminaires de l'OIC, Forum mondial des producteurs de café, réunions consultatives avec les producteurs de café africains et les décideurs, y compris l'OIAC auprès de l'Union africaine.
- Pour soutenir la mise en œuvre de la Résolution 465 sur les profils du café, l'exposition des cafés de spécialité de l'AFCA en novembre 2019 s'est concentrée sur la promotion de la consommation de café en Afrique, y compris toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur - première du genre sur le continent africain. Pour l'AFCA, la transparence tout au long de la chaîne de valeur du café est importante, car en tant qu'organisation, elle s'engage à soutenir les producteurs, y compris l'efficacité des transferts de prix aux producteurs.

61. M. Lukenge a conclu son rapport en confirmant qu'il continuera à travailler dans le secteur du café mais qu'il va quitter ses fonctions de Président de l'AFCA, et en invitant chaleureusement l'assemblée à assister aux prochains événements organisés par l'AFCA. Les Membres ont pris note de son rapport et l'ont remercié pour sa contribution positive à la communauté mondiale du café.

Protocole d'accord avec Sustainable Coffee Challenge, sous les auspices de la Conservation International Foundation

62. En avril 2018, l'OIC a signé un protocole d'accord avec Sustainable Coffee Challenge sous les auspices de la Conservation International Foundation pour améliorer la collecte, l'échange, l'intégration et la diffusion de données clés sur la durabilité du café, et aider les

acteurs du secteur à mieux comprendre le besoin de rénovation et de réhabilitation du café. Le Directeur exécutif a expliqué que le représentant de Sustainable Coffee Challenge n'avait pas pu assister au Conseil, mais avait préparé un exposé qui serait distribué aux Membres.

Protocole d'accord avec l'International Women's Coffee Alliance

63. Mme Kellem Emanuele, Directrice exécutive de l'International Women's Coffee Alliance, a informé les Membres des actions menées en collaboration avec l'OIC à la suite de la signature du protocole d'accord en septembre 2018. L'objectif du protocole d'accord est de promouvoir l'autonomisation et l'inclusion des femmes en tant que moyen de parvenir à un développement durable grâce au progrès social et économique dans les pays producteurs de café, tout en protégeant les ressources naturelles. Réunissant des représentants de 24 pays, 30 autres pays en étant au stade de la constitution de chapitres, l'IWCA représente l'ensemble de la chaîne de valeur, des plus vulnérables aux moins vulnérables, œuvrant ensemble à l'autonomisation des femmes dans la communauté internationale du café et à encourager et reconnaître la participation des femmes dans tous les aspects de la filière café. Il ne s'agit pas seulement d'œuvrer ensemble pour le bien de tous, car la recherche a toujours montré que les organisations dont le leadership est diversifié sont plus performantes et plus rentables.

64. Depuis mars 2019, l'OIC et l'IWCA ont organisé plusieurs réunions d'échange d'informations, axées sur l'identification et le partage des ressources ainsi que sur l'identification des données issues d'un examen par des pairs pour mettre en contexte les facteurs contribuant à la crise des prix et à la pauvreté. Cet échange mutuel d'informations avec l'OIC, mais aussi avec les Membres intéressés et les parties prenantes du secteur au sens large, revêt une grande importance.

65. Pour faciliter l'inclusion et l'engagement d'un leadership axé sur les résultats, un certain nombre d'activités importantes ont été entreprises au niveau des chapitres, notamment au Pérou, où le chapitre local de l'IWCA a organisé, en partenariat avec des femmes rurales, un atelier offrant des compétences techniques, mais aussi la possibilité aux femmes et à leur famille d'accéder aux soins de santé. Le chapitre péruvien vient également de terminer son deuxième concours annuel de barista pour les femmes, ce qui a contribué à renforcer les compétences, la sensibilisation du pays et l'intérêt pour le secteur du café parmi les femmes locales. Au Brésil, qui comprend un chapitre constitué de 13 sous-chapitres, on a non seulement produit un livre électronique pionnier sur les femmes dans le café au Brésil, mais accueilli également un sommet latino-américain/régional des chapitres de l'IWCA pendant la Semaine internationale du café. Le chapitre ougandais a identifié un fossé important entre les baristas et les producteurs, et a organisé un camp d'entraînement des baristas avec les producteurs – qui leur a permis d'échanger, de renforcer le sens communautaire et d'intensifier les soutiens. En Asie, les chapitres locaux de l'IWCA des

Philippines et de l'Indonésie travaillent avec le chapitre en formation du Viet Nam et l'USAID sur un rapport analysant la présence des femmes dans le café, tandis qu'au Salvador, le chapitre local travaille avec des homologues à la création d'une application visant à sensibiliser davantage les jeunes, les torréfacteurs et les producteurs qui a remporté le prix de l'Expo 2018 de l'Association des cafés de spécialité.

66. Le Conseil a pris note du rapport et s'est félicité du partenariat de l'IWCA avec l'OIC ainsi que des progrès impressionnants réalisés par l'IWCA pour soutenir le rôle des femmes dans le secteur du café.

Protocole d'accord avec Remote Sensing Applications Consultants Ltd (RSAC), GEOLAT SAS et FEDECAFE

67. Le Directeur exécutif a appelé l'attention des Membres sur le document ICC-125-4 dans lequel figure le protocole d'accord signé par l'OIC et Remote Sensing Applications Consultants Ltd, GEOLATE SAS et la Fédération colombienne des caféiculteurs pour développer l'utilisation des données satellitaires pour la surveillance des zones de caféiculture.

68. Outre ces exemples de collaboration positive avec des organisations du secteur du café, l'OIC s'emploie activement à nouer et à rétablir des liens avec les principaux acteurs du développement pour soutenir le secteur du café, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement du développement.

Point 13 : Politiques nationales en matière de café

Viet Nam

69. M. Le Quoc Doanh, Vice-Ministre de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, a fait une déclaration sur la politique nationale du café au Viet Nam¹ et a fait part de la recommandation de son gouvernement pour que l'OIC agisse en tant qu'agence de coordination de l'industrie mondiale du café afin de prendre des mesures concrètes pour remplir son mandat et d'atteindre les Objectifs du développement durable ; il a en outre souligné son appui à la révision de l'Accord international de 2007.

70. Le Conseil a pris note de cette déclaration.

Népal

71. M. Mr Durga Subedi, Ambassadeur du Népal au Royaume-Uni, et M. Deepak Khanal, du National Tea and Coffee Development Board du Népal, ont fait un exposé sur la politique du café de leur pays. Bien qu'il soit venu tardivement à la production de café et ne produise que faibles volumes de café à l'heure actuelle, le Népal jouit d'un excellent climat pour

¹ Ultérieurement diffusé sous la cote [ICC-125-13](#).

produire un café de qualité. Bien qu'une politique nationale du café ait été introduite en 2003, des difficultés politiques ont entravé son application, mais le pays est désormais en mesure de mettre en œuvre ses plans ambitieux pour son secteur du café.

72. La première plantation de café a été créée en 1938 dans l'ouest du Népal, mais la culture commerciale n'a commencé que dans les années 1990. Le Népal cultive exclusivement de l'Arabica, avec une superficie plantée actuelle de 2 650 hectares, dans 42 districts, cultivés par 32 581 ménages, et un potentiel de développement à 1,19 million d'hectares. La demande internationale de café de haute qualité en provenance du Népal, en particulier de l'Allemagne, du Japon, de la Corée, des Pays-Bas et des États-Unis, est importante mais le marché intérieur est également en expansion, la population locale s'éloignant d'une société traditionnelle de consommation de thé.

73. La productivité pourrait être augmentée jusqu'à 1 500 kg/ha grâce à une bonne gestion, à des pratiques adéquates d'ombrage et de fumure, mais le secteur a dû relever un certain nombre de défis en raison des faibles volumes de production, de l'incidence des ravageurs et des maladies, de la difficulté d'obtenir la certification biologique et de l'insuffisance du soutien à la recherche. C'est pourquoi la délégation népalaise a demandé à l'OIC d'aider le Népal à accroître sa production et d'assurer la formation, le renforcement des capacités et le soutien à la recherche.

74. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14 : **Accord international de 2007 sur le Café**

Point 14.1 : **Rapport sur la participation à l'Accord**

75. Le document ICC-125-3 contient un rapport sur l'état de l'Accord de 2007. À ce jour, 44 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs ont ratifié, accepté ou approuvé l'Accord. Le Directeur exécutif a indiqué que le Laos progressait dans le processus d'adhésion à l'Accord de 2007 et que la Jamaïque était également en train de rétablir sa qualité de Membre de l'OIC, une demande ayant été déposée auprès de l'organe ministériel compétent pour prendre les mesures nécessaires. Le Directeur exécutif a également activement dialogué avec d'autres pays membres potentiels, dont les plus récents sont la République de Corée et le Nigéria, qu'il a tous deux visités en septembre 2019 ; il a été informé que les procédures internes d'adhésion étaient bien avancées dans les deux cas. L'Organisation a également continué d'établir une collaboration positive avec des représentants du secteur privé aux États-Unis en vue de jeter les bases du retour du gouvernement des États-Unis dans la communauté internationale du café au niveau intergouvernemental.

Point 14.2 : **Prorogation du délai de dépôt d'instruments**

76. Le document WP-Council 300/19 contient un projet de résolution portant prorogation d'une année supplémentaire, jusqu'au 30 septembre 2020, du délai de dépôt des instruments

de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à l'Accord de 2007. Les Membres avaient été invités à envoyer leurs commentaires sur le projet de résolution par écrit au Directeur exécutif avant le 30 août 2019 - aucun commentaire n'a été reçu.

77. Le Conseil a approuvé le projet de résolution visant à proroger le délai de dépôt des instruments, qui a ensuite été publié en tant que Résolution 467, dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 14.3 : Rapport d'activité sur la réalisation des objectifs de l'Accord de 2007

78. Le Directeur exécutif a présenté un rapport d'activité sur l'application de l'Accord international de 2007 sur le Café figurant dans le document ICC-125-5.

79. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14.4 : Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café

80. En sa qualité de Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international de 2007 sur le Café, M. Hermano Telles Ribeiro a présenté au Conseil un rapport sur les progrès du Groupe de travail, qui a été créé pour examiner l'Accord actuel et soumettre des recommandations au Conseil comme indiqué dans le document WGFA-5/19.

81. Le Groupe de travail a notamment lancé un appel à propositions de modification en vue d'amender ou de renégocier l'Accord selon les quatre piliers ci-après afin de faciliter la discussion :

- Objet [Chapitre premier de l'Accord de 2007] ;
- Composition, voix et prise de décision [Chapitres IV et VI de l'Accord de 2007] ;
- Questions structurelles et administratives [Chapitres II, III, V, V, VII, VIII, XIII (à l'exclusion de l'article 36), XIV et XV de l'Accord de 2007] ; et
- Domaines d'activité [Chapitres IX, X, XI et XII et article 36 de l'Accord de 2007].

82. Malheureusement, une seule proposition avait été reçue à la date fixée. Les propositions du Nicaragua ont été présentées dans le document WGFA-7/19 ; le Kenya a soumis un exposé de principe au cours de la session du Conseil, qui a ensuite été publié sous la cote WGFA-8/19. Les deux pays préconisent une révision de l'Accord actuel.

83. C'est avec regret que le Directeur exécutif a indiqué que le Président du Groupe de travail se démettra de ses fonctions en raison de son affectation hors du Royaume-Uni, mais il s'est félicité que l'actuelle Vice-Présidente du Groupe de travail, Mme Stefanie Küng (Suisse), assume ce rôle. D'autres propositions de changement étant nécessaires pour faire avancer les discussions, le Secrétariat invitera les Membres à soumettre leurs propositions avant la fin octobre en vue de programmer une autre réunion du Groupe de travail en novembre.

84. Afin de faciliter la discussion, la plate-forme en ligne "Slack" a été brièvement présentée comme un mécanisme permettant aux Membres de commenter et de partager leurs propositions sur l'avenir de l'Accord. De plus amples détails seront communiqués à la prochaine réunion du Groupe de travail.

85. Le Conseil a pris note du rapport et est convenu que tous les Membres devaient participer activement à cet important travail afin de faciliter un consensus.

Point 15 : Rapport sur l'application de la Résolution 466

86. Suivant les directives du Conseil, telles qu'énoncées dans la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants, le Directeur exécutif a indiqué qu'il avait dialogué activement et à plusieurs reprises avec les huit Membres ayant des arriérés persistants, à savoir : Bolivie, Libéria, Malawi, République centrafricaine, Timor-Leste², Yémen, Zambie et Zimbabwe. Malgré ces efforts, à une exception près, il n'a reçu aucune réponse officielle quant aux plans de paiement des arriérés ou à leurs intentions concernant l'adhésion à l'Organisation. La seule exception est le Yémen, qui a envoyé deux lettres qui ont été distribuées aux Membres sous les cotes FA-195/19 et FA-219/19, déclarant que la qualité de Membre de l'OIC était très appréciée mais que les ressources financières du gouvernement étaient extrêmement limitées en raison du conflit dans la région. Le Yémen a donc demandé à être exempté du paiement de tous ses arriérés ainsi que du paiement des contributions pour les cinq prochaines années.

87. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 16 : Questions financières et administratives

Point 16.1 : Comité des finances et de l'administration

88. Le Président du Comité des finances et de l'administration a rendu compte des résultats de la réunion du Comité tenue le 24 septembre 2019. À la réunion, le Directeur exécutif a présenté le rapport de la réunion intersessions du Comité tenue le 16 juillet 2019, figurant dans le document FA-213/19. Suite à la communication ED-2313/19, le Directeur exécutif a indiqué qu'il avait été mis fin à l'emploi du Chef du Service financier et administratif pour des raisons de santé et de capacités, conformément à la disposition 110.11 et à l'article 11.1 du Statut et Règlement du personnel.

89. Le Président du Comité a également indiqué que le Chef du Service financier et administratif par intérim avait fait un exposé sur la situation financière (document FA-215/19).

90. Devant le Comité, le Directeur exécutif avait fait rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les arriérés persistants des Membres et sur les approches possibles pour y remédier. Il a été convenu que l'avis d'un avocat spécialisé dans le domaine des traités internationaux était nécessaire avant de poursuivre.

² Timor-Leste s'est acquitté en totalité de ses arriérés de contributions le 23 septembre 2019.

91. Le Comité est convenu de recommander au Conseil d'approuver le programme des activités tel qu'il figure dans le document FA-218/19.

92. Le Comité est également convenu de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour l'exercice 2019/20, tel qu'il figure dans le document FA-203/19 Rev. 3, sous réserve que le Secrétariat exécute le budget de manière à prévoir toute insuffisance dans le paiement des contributions des Membres en retard persistant.

93. Les Membres ont pris note d'un exposé du Directeur exécutif sur les coûts et les avantages d'un déménagement de l'OIC en raison de la réduction du personnel effectuée après le retrait des États-Unis de l'Organisation (document FA-216/19). Le Secrétariat a été prié de prendre contact avec l'Organisation maritime internationale en vue d'obtenir de plus amples informations sur un éventuel déménagement dans ses locaux.

94. En réponse à la demande des Membres d'obtenir des informations sur les stratégies des autres organes internationaux de produits (OIP) basés au Royaume-Uni concernant le recrutement de personnel ressortissant de pays non-membres, aucune information n'a été reçue, ni directement par le Secrétariat, ni en réponse à une demande d'informations émanant de gouvernements membres d'autres OIP.

95. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué qu'il y avait eu accord sur la nécessité de tenir une réunion intersessions du Comité afin de discuter du déménagement, de la rotation du commissaire aux comptes et des questions relatives à la viabilité financière de l'Organisation.

96. Le Conseil a pris note du rapport du Comité des finances et de l'administration.

N.B. Le rapport complet des débats sur ce point de l'ordre du jour est à la disposition des Membres sur demande par courriel à Mme Sarah Friend : friend@ico.org

Point 16.2 : Programme des activités pour l'année caféière 2019/20

97. Le Conseil a approuvé le programme des activités pour l'année caféière 2019/20 figurant dans le document [FA-218/19](#)³.

Point 16.3 : Projet de budget administratif pour 2019/20

98. Le Conseil a approuvé le projet de budget administratif pour 2019/20 qui figure dans le document FA-203/19 Rev. 3⁴, sous réserve que le Secrétariat exécute le budget de manière à prévoir toute insuffisance dans le paiement des contributions des Membres ayant des arriérés persistants.

³ Ultérieurement diffusé sous la cote [ICC-125-11](#).

⁴ Ultérieurement diffusé sous la cote [ICC-125-12](#).

Point 17 : Rapports des présidents des organes de l'OIC, des forums et des ateliers

Point 17.1 : Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

99. Le Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) a rendu compte du premier Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux du secteur du café, qui s'est tenu en session extraordinaire du CCSP le 23 septembre 2019, en application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café. Ce Forum a marqué la sixième rencontre consultative dans le cadre du dialogue structuré à l'échelle du secteur mené par l'OIC sur la crise des prix du café et la viabilité à long terme du secteur du café.

100. Les principaux acteurs du secteur privé de la chaîne de valeur du café ont convenu de mettre en œuvre conjointement des solutions dans un esprit de responsabilité partagée, contribuant ainsi au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, en signant une déclaration sur la viabilité économique du secteur mondial du café qui a également reçu le soutien d'un certain nombre d'organisations sectorielles. Tous les signataires et les organisations de soutien de la "Déclaration de Londres sur le niveau des prix, la volatilité des prix et la durabilité à long terme du secteur du café" se sont engagés à prendre des mesures axées sur quatre thèmes : promouvoir une production compétitive et durable ; encourager une croissance responsable et équitable ; promouvoir une consommation responsable ; et faciliter le dialogue public-privé sur l'élaboration des politiques. Un autre engagement a également été pris d'engager des mesures immédiates avant la prochaine réunion du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux pour : établir des systèmes d'information sur le marché la chaîne d'approvisionnement ; participer activement aux dialogues nationaux ; et promouvoir l'allocation des ressources et des mécanismes de financement.

101. Outre leur appel à toutes les parties prenantes du secteur du café, aux partenaires de développement et aux gouvernements de tous les pays à prendre des mesures individuelles, les signataires ont demandé au Président du CCSP de transmettre leur Déclaration au Conseil international du Café pour examen et d'inviter l'OIC de poursuivre ses efforts pour mobiliser un soutien politique et des ressources plus importants auprès des instances multilatérales, des organisations internationales et du secteur privé pour assurer la durabilité à court et long terme du secteur du café. Il a été proposé que le deuxième Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux se tienne pendant la cinquième Conférence mondiale du Café en septembre 2020 à Bangalore.

102. Le Conseil a longuement débattu de la portée et des implications de la Déclaration de Londres, il a pris note du rapport du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et a examiné le contenu de la Déclaration de Londres.

103. Le Conseil a pris la décision ci-après au sujet de la Déclaration de Londres, qui a été publiée ultérieurement sous la cote ICC-125-10 et dont le texte est joint aux présentes décisions :

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ :

Considérant la Déclaration sur le niveau et la volatilité des prix et la durabilité à long terme du secteur du café (Déclaration de Londres), résultant du premier Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux qui s'est tenu le 23 septembre 2019 à Londres en tant que session extraordinaire du Comité consultatif du secteur privé (CCSP).

Prend note avec satisfaction du travail accompli par le Secrétariat de l'OIC pour mettre en œuvre la Résolution 465 et mener à bien un dialogue structuré à l'échelle du secteur mobilisant les parties prenantes de la chaîne de valeur du café et de l'industrie internationale de la torréfaction ;

Se félicite des efforts déployés par toutes les entreprises et organisations du secteur privé qui ont signé la Déclaration de Londres et du constat qu'elles font de l'impact de la crise des prix du café, comme le stipule la Déclaration de Londres, et de leur engagement à élargir le dialogue dans le secteur du café afin de trouver des solutions durables et transformationnelles ;

En outre,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

Confirme, conformément aux Objectifs du développement durable (ODD), l'engagement de ses pays Membres à collaborer avec les signataires de la Déclaration de Londres et les autres parties prenantes pour définir conjointement des mesures détaillées et concrètes ;

Invite les Membres exportateurs et importateurs de l'OIC à faire participer leurs parties prenantes nationales au débat sur la Déclaration de Londres en fonction de leurs besoins, priorités et engagements spécifiques en faveur d'un secteur du café durable ;

Demande à l'OIC de créer un groupe de travail composé de Membres de l'OIC ainsi que de représentants du secteur privé et d'organisations d'appui afin d'élaborer une feuille de route et de recommander de nouvelles mesures concernant le niveau et la volatilité des prix ainsi que la durabilité à long terme ;

Confirme que le deuxième Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui se tiendra pendant la cinquième Conférence mondiale du Café à Bangalore (Inde) du 10 au 12 septembre 2020, examinera les conclusions du groupe de travail et poursuivra ses efforts pour proposer des solutions concrètes à la crise du café et à la question de la volatilité des prix.

Point 17.2 : Neuvième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

104. Le Président du Forum consultatif a rendu compte des résultats du 9^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, qui s'est tenu le 24 septembre 2019⁵. Intitulée "Gérer efficacement les risques de prix dans la chaîne de valeur du café : une réponse à la crise des prix du café", cette manifestation a directement soutenu la mise en œuvre de la Résolution 465 en rassemblant des experts afin de valider des solutions dans le domaine de la gestion des risques de prix et de savoir comment les risques pourraient être partagés plus équitablement entre tous les maillons de la chaîne, y compris les torréfacteurs, les négociants et les fournisseurs d'intrants.

105. Le Forum était constitué de deux groupes composés d'éminents orateurs du secteur du café, de l'industrie financière, d'organisations internationales et du monde universitaire. Le premier groupe a été l'occasion de s'informer sur les options de gestion des risques de prix offertes aux petits exploitants, soit individuellement, soit par l'intermédiaire des coopératives, et le deuxième groupe a examiné les moyens de partager les risques de prix assumés par les producteurs avec les acteurs de la chaîne logistique, notamment les acheteurs de café et les fournisseurs d'intrants agricoles. Les participants ont convenu que les planteurs étaient le maillon le plus faible de la chaîne de valeur du café. Il est essentiel de renforcer les capacités des producteurs afin d'améliorer leur aptitude à gérer les risques du marché. De nouveaux modèles de prestation de services et de regroupement des producteurs pourraient aider à sensibiliser les producteurs et à réduire les coûts. Les contrats à long terme et le financement de la chaîne de valeur aident au partage des risques entre les acteurs de la chaîne de valeur. Afin de poursuivre une production de café durable et économiquement viable, la collaboration de toutes les parties prenantes du secteur, entre les gouvernements, l'industrie, les ONG et les donateurs est nécessaire.

106. Ce forum technique s'inscrivait directement dans le prolongement des discussions de haut niveau du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et a contribué à éclairer les discussions sur la mise en œuvre de l'action commune proposée dans la Déclaration de Londres.

107. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 17.3 : Atelier sur le rôle des marchés à terme

108. Le Directeur exécutif a indiqué que les Membres et les observateurs avaient entendu un exposé informatif de M. Toby Brandon, de l'Intercontinental Exchange, sur le rôle des marchés à terme, le 25 septembre 2019. Au cours du débat qui a suivi, la nécessité de faciliter l'accès des producteurs et des associations de producteurs aux connaissances sur les mécanismes des marchés à terme a été soulignée. Cet atelier avait été programmé à la demande des Membres et a été bien accueilli avec la participation active des délégués.

⁵ Le rapport a été diffusé ultérieurement sous la cote CF-17/19.

109. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 17.4 : Comité des projets

110. Le Président du Comité des projets a rendu compte de la réunion du Comité tenue le 25 septembre 2019⁶. Les discussions ont porté sur trois énoncés de projet dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 465, un rapport d'activité de l'Économiste en chef sur la Facilité africaine du café et les préparatifs actuels du Forum des donateurs et partenaires qui se tiendra le 5 novembre 2019 à Nairobi. Le Comité a pris note du rapport d'activité du projet Delta en partenariat avec Global Coffee Platform, l'Initiative pour l'amélioration du coton et le Comité consultatif international du coton, visant à mesurer en temps réel les résultats en matière de durabilité. Les Membres ont également entendu des exposés du représentant de SatCafé sur la mise en œuvre d'un projet de télédétection par satellite en Colombie et d'un représentant d'AgDevCo sur son programme d'investissement en faveur des petits producteurs en Afrique. L'Économiste en chef a également indiqué qu'il serait en mission au Gabon en octobre 2019 pour fournir un appui technique aux experts locaux travaillant à l'élaboration d'un programme visant à promouvoir une filière café durable.

111. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 17.5 : Comité de promotion et de développement des marchés

112. Le Président du Comité de promotion et de développement des marchés a rendu compte de la réunion du Comité tenue le 25 septembre 2019⁷.

113. L'ordre du jour du Comité était axé sur la promotion de la consommation intérieure dans les pays producteurs de café. On a notamment entendu un exposé du Chef des opérations sur les principales conclusions de l'enquête sur la mise à jour du Guide séquentiel de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs, qui a été initialement publié en 2004. En conséquence, le Comité est convenu de tenir une réunion intersessions afin d'élaborer le mandat d'un consultant en vue de mettre à jour le Guide et de rechercher des possibilités de financement. La date sera fixée avec le nouveau président du Comité.

114. Le Comité a pris note du point de la situation fait par l'Économiste en chef sur l'état d'avancement des projets en cours sur la consommation intérieure en Afrique, financés par le Fonds spécial. Ces projets sont mis en œuvre par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) au nom de ses 25 pays membres. M. René León-Gómez, Secrétaire exécutif de PROMECAFE, a informé les Membres de l'état d'avancement des programmes régionaux de soutien à la promotion de la consommation intérieure en Amérique centrale financés par le Fonds spécial. Les Membres ont félicité PROMECAFE pour les résultats positifs de son travail dans la région.

⁶ Le rapport a été diffusé ultérieurement sous la cote PJ-138/19.

⁷ Le rapport a été diffusé ultérieurement sous la cote PM-63/19.

115. Le Comité a également entendu un exposé du Chef des opérations sur la campagne de la Journée internationale du Café 2019 qui, conformément à la Résolution 465, appelle l'attention sur le sort des caféiculteurs pendant la crise actuelle des prix. La campagne 2019 a été lancée grâce au généreux soutien de l'Association japonaise du café (AJCA), de la Fondation Ernesto Illy et de la représentation de l'Union européenne au Rwanda.

116. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 17.6 : Comité des statistiques

117. Le Directeur exécutif a rendu compte de la réunion du Comité des statistiques tenue le 25 septembre 2019⁸. Sur la base des résultats d'une enquête envoyée aux Membres et au CCSP, le Comité a proposé de maintenir inchangés les facteurs de conversion utilisés pour convertir le café torréfié, liquide et soluble en équivalent café vert, conformément à l'article 2 de l'Accord international de 2007. Dans le cadre du point de la situation sur le projet Delta visant à harmoniser les rapports sur la durabilité au niveau agricole des chaînes de valeur du café et du coton et le suivi des engagements en matière d'ODD, les Membres ont été invités à désigner des experts pour finaliser cet ensemble d'indicateurs en contactant stats@ico.org avant le 17 octobre. Un atelier sera organisé le 7 novembre 2019 pour que les experts puissent discuter des indicateurs.

118. Le Chef des opérations a informé le Comité que le Secrétariat avait reçu cinq propositions visant à moderniser sa base de données statistiques en une base de données en ligne. Trois propositions ont été jugées conformes aux exigences techniques de la mise à niveau de la base de données, et le Secrétariat prendra sa décision après avoir terminé son analyse des propositions financières avant la fin de l'année caféière en cours.

Point 18 : Fonds spécial

119. Le porte-parole des pays exportateurs a informé les Membres de l'utilisation du Fonds spécial qui avait été initialement créé en 1976. En 2016, le Conseil avait décidé d'utiliser le solde du Fonds afin de soutenir la promotion de la consommation intérieure dans les trois régions productrices de café du monde : Amérique centrale et latine, Afrique et Asie.

120. Depuis 2016, la région de l'Amérique centrale et latine bénéficie d'un financement du Fonds spécial, grâce à PROMECAFE, qui conduit un projet de trois ans visant à promouvoir et à accroître la consommation intérieure au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, en Jamaïque, au Mexique, au Nicaragua, au Panama et en République dominicaine. Des nouvelles positives ont également été reçues de la région Afrique qui, par l'intermédiaire de l'Organisation interafricaine du Café, avait déjà accepté de canaliser des ressources par l'intermédiaire de la Facilité africaine du café afin de lancer des campagnes de promotion de

⁸ Le rapport a été diffusé ultérieurement sous la cote SC-97/19.

la consommation intérieure, comme indiqué dans le document PM 63/19. Le groupe des pays d'Asie cherche également à parvenir à un consensus sur l'utilisation du Fonds spécial dans la région.

121. Le Conseil a pris note du rapport du porte-parole et l'a remercié. Il a été pris acte qu'une telle coordination entre les régions productrices de café présentait un grand intérêt. L'allocation du Fonds spécial illustre la capacité de la communauté internationale du café à travailler ensemble et à rechercher des projets de collaboration plus ambitieux à l'avenir.

Point 19 : Bureaux et Comités

Point 19.1 : Composition des comités

122. Le Conseil a approuvé la composition suivante des comités pour 2019/20 :

Comité	Membres exportateurs	Membres importateurs
Comité des finances et de l'administration	Colombie, Côte d'Ivoire, Honduras, Inde, Pérou, Ouganda	Union européenne, Japon, Norvège, Fédération de Russie, Suisse
Comité des projets	Colombie, Côte d'Ivoire, Honduras, Inde, Indonésie, Nicaragua, Pérou et Rwanda	Union européenne, Japon, Suisse
Comité de promotion et de développement des marchés	Colombie, El Salvador, Inde, Népal, Nicaragua, Pérou, Tanzanie et Togo	Japon, Fédération de Russie, Suisse
Comité des statistiques	Angola, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Indonésie, Kenya, Népal, Sierra Leone	Union européenne, Fédération de Russie, Suisse

123. Le Conseil a approuvé les membres suivants du Comité consultatif du secteur privé :

Représentants des producteurs (les suppléants sont indiqués en italique)

Doux de Colombie :

Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (FNC),
Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFÉ),
Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT),
 Association africaine des cafés fins (AFCA)

Autres doux :

Association des planteurs de Codagu
United Planters Association of India (UPASI)
India Coffee Trust
 Asociación Mexicana de la Cadena Productiva del Café A.C. (AMECAFÉ)
Asociación Nacional del Café de Guatemala (Anacafé)
Asociación Nacional del Café de Guatemala (Anacafé)
Asociación Nacional de la Industria del Café A.C. (ANICAFÉ)

Naturels brésiliens :

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé),
 Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS),
 Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC),
 Conselho Nacional do Café (CNC),
 Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA),
 International Women's Coffee Alliance (IWCA).

Robustas :

Conseil du Café-Cacao (3C),
 Association vietnamienne di café-cacao (VICOFA) ou Association indonésienne des exportateurs de
 café (GAEKI) – à confirmer
 Uganda Coffee Federation (UCF).

Représentants des consommateurs :

Association japonaise du café (AJCA),
 Association chinoise du café,
 Fédération européenne du café (FEC),
 Commission coréenne
 Association nationale du café des USA (NCA),
 Association russe des producteurs de thé et de café (Rusteacoffee),
 Association des cafés de spécialité (SCA),
 World Coffee Research

Point 19.2 : Président et vice-président du Conseil

124. Conformément à la procédure prévue à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Conseil a élu les titulaires suivants pour 2019/20 :

Président : M. Mr Iman Pambagyo (Indonésie)

Vice-Président : M. Michel de Knoop (Union européenne)

Point 19.3 : Président et vice-président des Comités pour 2019/20

125. Le Conseil a approuvé les titulaires suivants pour 2019/20 :

	Chair	Vice-Chair
Comité des finances et de l'administration	Mme Elena Stoyanova (Fédération de Russie)	M. N. Narendra (Inde)
Comité des projets	M. Aly Touré (Côte d'Ivoire)	M. Michel de Knoop (Union européenne)

Comité de promotion et de développement des marchés:

Mme Stefanie Küng (Suisse)

M. Juan Esteban Orduz (Colombie)

Comité des statistiques

M. Durga Bahadur Subedi (Népal)

Mme Ina Grohmann (Union européenne - Allemagne)

Point 19.3.1 : Président et Vice-président du Forum consultatif

126. Le Conseil a approuvé les titulaires ci-après du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café :

Président : M. Mr Aly Touré (Côte d'Ivoire)

Vice-Présidente : Mme Stefanie Küng (Suisse)

127. Le Conseil a approuvé la nomination des membres ci-après au Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café pour les années caféières 2019/20 et 2020/21 :

Membres exportateurs : Angola, Colombie, Côte d'Ivoire, Nicaragua, Népal, Ouganda

Membres importateurs : Union européenne, Japon, Fédération de Russie, Suisse

Membre de droit : Directeur exécutif

Avec l'aide de : Président du CCSP et quatre conseillers : à confirmer

Point 19.3.2 : Conseillers du Groupe restreint

128. Le Directeur exécutif a indiqué que les nominations aux postes de conseillers du Groupe restreint seront proposées pour examen par le Conseil en avril 2020.

Point 20 : Pouvoirs

129. Le Chef des opérations a informé le Conseil que les pouvoirs reçus des Membres avaient été examinés et jugés en bonne et due forme. Conformément à l'article 11 de l'Accord, le quorum requis pour la tenue de la 125^e session du Conseil international du Café a été atteint.

130. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs.⁹

⁹ Le rapport a été distribué ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-125-14.

Point 21 : Prochaines réunions

131. Le Conseil a approuvé le changement de date de la 126^e session du Conseil international du Café qui se tiendra à l'Organisation maritime internationale du 27 avril au 1 mai 2020.

Point 22 : Questions diverses

132. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 23 : Cérémonie de clôture

133. La 125^e session du Conseil international du Café a été officiellement déclarée close. La Présidente a été chaleureusement remerciée par les Membres pour sa compétence à diriger les travaux du Conseil d'une manière efficace, constructive et inclusive afin de parvenir à un consensus.



Conseil international du Café
125^e session
23 - 27 septembre 2019
Londres (Royaume-Uni)

**Décision du
Conseil international du Café
à sa 125^e session**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ :

Considérant la Déclaration sur le niveau et la volatilité des prix et la durabilité à long terme du secteur du café (Déclaration de Londres), résultant du premier Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux qui s'est tenu le 23 septembre 2019 à Londres en tant que session extraordinaire du Comité consultatif du secteur privé (CCSP).

Prend note avec satisfaction du travail accompli par le Secrétariat de l'OIC pour mettre en œuvre la Résolution 465 et mener à bien un dialogue structuré à l'échelle du secteur mobilisant les parties prenantes de la chaîne de valeur du café et de l'industrie internationale de la torréfaction ;

Se félicite des efforts déployés par toutes les entreprises et organisations du secteur privé qui ont signé la Déclaration de Londres et du constat qu'elles font de l'impact de la crise des prix du café, comme le stipule la Déclaration de Londres, et de leur engagement à élargir le dialogue dans le secteur du café afin de trouver des solutions durables et transformatives ;

En outre,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

Confirme, conformément aux Objectifs du développement durable (ODD), l'engagement de ses pays Membres à collaborer avec les signataires de la Déclaration de Londres et les autres parties prenantes pour définir conjointement des mesures détaillées et concrètes ;

Invite les Membres exportateurs et importateurs de l'OIC à faire participer leurs parties prenantes nationales au débat sur la Déclaration de Londres en fonction de leurs besoins, priorités et engagements spécifiques en faveur d'un secteur du café durable ;

Demande à l'OIC de créer un groupe de travail composé de Membres de l'OIC ainsi que de représentants du secteur privé et d'organisations d'appui afin d'élaborer une feuille de route et de recommander de nouvelles mesures concernant le niveau et la volatilité des prix ainsi que la durabilité à long terme ;

Confirme que le deuxième Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui se tiendra pendant la cinquième Conférence mondiale du Café à Bangalore (Inde) du 10 au 12 septembre 2020, examinera les conclusions du groupe de travail et poursuivra ses efforts pour proposer des solutions concrètes à la crise du café et à la question de la volatilité des prix.



Conseil international du Café
125^e session
23 – 27 septembre 2019
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 467

APPROUVÉE À LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 27 SEPTEMBRE 2019

Accord international de 2007 sur le Café

**Prorogation du délai fixé pour
la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 464 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 30 septembre 2019 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 2) du dispositif de la Résolution 464, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 30 septembre 2019 ou à toute autre date fixée par le Conseil ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 30 septembre 2019 au 30 septembre 2020 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 464.

2. De proroger du 30 septembre 2019 au 30 septembre 2020 ou à toute autre date fixée par le Conseil le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 464.